



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ MUNICIPALITÉ D'ALBANEL 2023-12-04

PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, au 160 de la rue Principale, le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Nick St-Pierre, conseiller

Est absent : M. Guillaume Painchaud, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de novembre 2023
 - 5.2 Rapport des revenus de novembre 2023
 - 5.3 Liste des comptes dus envers la Municipalité
 - 5.4 Nomination du maire suppléant
 - 5.5 CPE Croque la vie – Demande d'augmentation du nombre de places en garderie pour la municipalité d'Albanel
 - 5.6 Refuge animal Roberval – Autorisation de signature pour le renouvellement de l'entente pour l'année 2024
 - 5.7 FRR Volet 4 – Demande de subvention pour l'identité territoriale
 - 5.8 Archives – Autorisation de destruction de documents en conformité avec le calendrier de conservation actuellement en vigueur
 - 5.9 OMHMC – Budget 2023 révisé
 - 5.10 TECQ 2019-2023 – Acceptation de la septième programmation
 - 5.11 Régie GEANT – Adoption du budget 2024



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

23-240

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORTS**
 - 7.1 Étançonnement Québec – Acceptation de la soumission pour une boîte de tranchée
 - 7.2 PAVL-PPA-CE – Reddition de compte au dossier n° UKA83827-92030(2)-20230516-039
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Emprunt au fonds de roulement – Travaux d'éégout au Parc Pagé
 - 8.2 Englobe Corp. – Acceptation du coût pour les essais du deuxième puits
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour novembre 2023
 - 10.2 Adoption du Règlement n° 23-287 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Soucy Aquatik – Acceptation de la soumission pour l'évaluation des travaux de réfection nécessaires à la piscine municipale
 - 11.2 Patinoire extérieure – Achat d'une surfaceuse
12. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 12.1 Demandes de dons et commandites pour décembre 2023
13. **RÉSOLUTIONS**
14. **INVITATIONS**
 - 14.1 Inauguration du secteur des Quatre-Chutes
15. **CORRESPONDANCE**
16. **SUIVI DES COMITÉS**
17. **AUTRES SUJETS**
 - 17.1 Marché de Noël 2023 – Motion de félicitations à l'organisation
18. **PERIODE DE QUESTIONS**
19. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté, avec le report du point 5.10, en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

23-241

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

23-242

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 tel que présenté aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **376 778,17 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

23-243

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes est vérifiée à chaque mois, avant la séance publique, par un membre du conseil ainsi que par le maire;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de novembre 2023 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	150 263,32 \$
Comptes payés	181 536,81 \$
Salaires nets novembre 2023 + REER novembre	44 978,04 \$
Total :	376 778,17 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE NOVEMBRE 2023

Le rapport des revenus pour le mois de novembre 2023, d'une somme de **99 646,19 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La greffière-trésorière dépose devant le conseil la liste des comptes dus envers la municipalité en date du 30 novembre 2023.

23-244

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller à titre de maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER

APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Guillaume Painchaud, conseiller au siège numéro 5, à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin 2024.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement du maire actuel, lors de vacances ou autres.

23-245

5.5 CPE CROQUE LA VIE – DEMANDE D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES À ALBANEL

CONSIDÉRANT QUE le portrait des services de garde éducatifs à l'enfance réalisé par la MRC de Maria-Chapdelaine démontre un manque de places important sur le territoire et particulièrement dans la municipalité d'Albanel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de terrains et de bâtiments qui sont disponibles pour la construction d'un centre de la petite enfance;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel demande au CPE Croque la vie d'analyser la possibilité de construire ou d'aménager, dans un bâtiment existant, un Centre de la petite enfance dans la municipalité d'Albanel.

23-246

5.6 REFUGE ANIMAL ROBERVAL – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 3 du règlement numéro SQ 17-04 concernant les animaux, conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme autorisant celle-ci ou celui-ci à appliquer, en tout ou en partie, le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale, à signer l'entente pour l'année 2024 avec le Refuge animal Roberval, le désignant comme l'un des contrôleurs en vertu du Règlement numéro SQ 17-04, concernant les animaux, pour un montant de 11 010,61 \$ (avant taxes).

23-247

5.7 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS (FRR) VOLET 4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'IDENTITÉ TERRITORIALE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH), a mis en place un programme visant à soutenir la vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est disponible par l'entremise du volet 4, soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – axe vitalisation, du *Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE l'une des orientations stratégiques, aux fins de renforcer la vitalité au cœur de la municipalité, consiste à définir une identité et une image de marque qui distingue Albanel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel a fait le dévoilement de sa nouvelle identité territoriale et qu'elle souhaite pouvoir en faire la promotion;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds régions et ruralités (FRR) Volet 4 afin de faire la promotion de sa nouvelle l'identité territoriale.

23-248

5.8 ARCHIVES – AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER DE CONSERVATION ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un calendrier de conservation lors de la séance ordinaire tenue en date du 4 juin 2018, et ce, conformément à la résolution numéro 18-156;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des documents pour destruction, conformément au calendrier de conservation;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la destruction des documents contenus dans la liste soumise aux membres du conseil, et ce, en conformité avec le calendrier de conservation actuellement en vigueur.

Le conseil municipal autorise également la directrice générale à effectuer le paiement des frais afférents à la destruction des documents.

23-249

5.9 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARIA-CHAPDELAINÉ (OMHMC) – BUDGET 2023 RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 23-008, adoptée à la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'une révision du budget 2023, émise en date du 24 novembre 2023, met en lumière un déficit causant une légère diminution de la participation municipale annuelle;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de l'OMH Maria-Chapdelaine tel que présenté aux membres du conseil.

5.10 TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – ACCEPTATION DE LA SEPTIÈME PROGRAMMATION

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

23-250

5.11 RÉGIE GEANT – ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel fait partie de l'entente intermunicipale de service de la Régie GEANT et qu'elle doit approuver ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 ainsi que son programme d'immobilisations 2024-2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant total de 1 973 216 \$ avec un apport pour la municipalité d'Albanel d'un montant de 284 885 \$ (incluant le contrôle animalier, la géomatique, l'inspection municipale, le service incendie et la sécurité civile).

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORTS

23-251

7.1 ÉTANÇONNEMENT QUÉBEC – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR UNE BOÎTE DE TRANCHÉE

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Municipalité d'Albanel doivent effectuer des travaux de réparation dans des tranchées et des excavations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel souhaite que les employés soient en sécurité lors de l'exécution de ce type de travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la soumission d'Étançonnement Québec, d'une somme de vingt-six mille quatre cent quarante-sept dollars et un sou (26 447,01 \$) incluant les taxes, pour une boîte de tranchée.

23-252

7.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL – REDDITION DE COMPTE AU DOSSIER N° UKA83827-92030(2)-20230516-039

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Roberval* du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses d'un montant de 112 003,03 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

23-253

8.1 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – TRAVAUX D'ÉGOUT AU PARC PAGÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation du panneau de contrôle du poste de pompage des égouts au Parc Pagé ont dû être effectués;

CONSIDÉRANT la hausse importante que cette dépense aurait occasionnée sur la taxe de service des égouts du Parc Pagé, le conseil a décidé de financer ladite dépense par un emprunt au Fonds de roulement de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel emprunte un montant total de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) au Fonds de roulement, remboursable sur 5 ans à raison de sept cents dollars (700 \$) par année.

23-254

8.2 ENGLOBE CORP. – ACCEPTATION DU COÛT POUR LES ESSAIS DU DEUXIÈME PUIITS

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe Corp. a réalisé des travaux sur deux puits de captage en 2020, à la demande de la Municipalité, afin de valider leur capacité et la qualité de l'eau captée;

CONSIDÉRANT QUE l'étude réalisée a permis de conclure que les puits semblent avoir la capacité de combler les besoins en eau potable de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un test de longue durée et à la remontée pour le deuxième puits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la soumission de la firme Englobe Corp. pour les essais du deuxième puits au coût de 14 900 \$, excluant les taxes applicables (TPS et TVQ).

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT DE NOVEMBRE 2023

Le rapport de l'inspectrice pour le mois de novembre fait état de :

Type	Permis		
	Nombre	Valeur	Montant
Permis			
Abattage d'arbre et déboisement	2	250 \$	40 \$
Clôture, murs et haies	1	4 000 \$	25 \$
Construction bâtiment secondaire	2	12 000 \$	20 \$
Installation septique	1	20 000 \$	25 \$
Rénovation résidentielle	2	16 180 \$	50 \$
TOTAL	8	52 430 \$	160 \$



N° de résolution
ou annotation

23-255

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 23-287 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel souhaite adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) conformément aux articles 145.36 et 145.37 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU.);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a soumis le projet de règlement à la consultation publique, précédant la présente assemblée, tenue le 4 décembre 2023 à la salle des délibérations du conseil municipal situé au 160 de la rue Principale à Albanel, quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la LAU;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le Règlement numéro 23-287 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

11. LOISIRS ET CULTURE

23-256

11.1 SOUCY AQUATIK – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LES TRAVAUX À LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la construction de la piscine municipale date de 1973 et que son état se détériore;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'inspection de la piscine municipale afin d'évaluer les travaux à effectuer et les mises à niveau nécessaires pour que les installations soient conformes et sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la soumission de l'entreprise Soucy Aquatik, d'une somme de 5 250 \$ avant taxes, pour l'inspection de la piscine municipale afin d'évaluer les travaux à effectuer et les améliorations potentielles possibles.

23-257

11.2 PATINOIRE EXTÉRIEURE – ACHAT D'UNE SURFACEUSE

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'avoir une glace de qualité étant donné la grandeur de la patinoire;

CONSIDÉRANT QU'une offre intéressante a été présentée à la Municipalité pour une surfaceuse usagée;

CONSIDÉRANT QU'une inspection de la surfaceuse a été effectuée par un spécialiste et que ce dernier confirme qu'elle est en bon état et que la mise à niveau nécessitera un montant d'environ 3 000 \$ seulement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat d'une surfaceuse pour une somme de 6 000 \$.

12. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

23-258

12.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de dons aux organismes suivants :

Corps de Cadets 1497 de Normandin	150 \$
CALACS Entre Elles – Campagne de financement annuelle	200 \$
Saint-Vincent de Paul Conférence d'Albanel – Paniers de Noël	300 \$
Centre de ressources pour hommes Saguenay-Lac-Saint-Jean	200 \$
Total	850 \$



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

13. RÉSOLUTIONS

14. INVITATIONS

14.1 INAUGURATION DU SECTEUR DES QUATRE-CHUTES

Une invitation est lancée aux membres du conseil à l'occasion de l'inauguration du secteur des Quatres-Chutes qui se tiendra le mardi 19 décembre 2023 à 10 h à la salle du Centre sportif de Girardville.

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Le sujet discuté porte notamment sur :

- La rencontre du CODA qui s'est tenue en novembre;
- La visite des sites des feux de forêt avec AGIR;
- L'impact de la fermeture du guichet automatique pour le Festival de la gourgane.

17. AUTRES SUJETS

17.1 MARCHÉ DE NOËL 2023 – MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ORGANISATION

Le conseil de la municipalité d'Albanel souhaite adresser une motion de félicitations à l'organisation du Marché de Noël, qui s'est tenu du 24 au 26 novembre, afin de souligner le franc succès de l'édition 2023.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- L'autorité en matière de l'utilisation du garage du presbytère;
- La borne-fontaine défectueuse sur la rue Principale.

23-259

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER,

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

Fait et passé à Albanel en ce quatrième jour de décembre 2023.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale